

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
10 FEVRIER 2015 à 20 HEURES 30**

\*\*\*\*\*

**(Convocation du 02.02.2015)**

Le dix février deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire et au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean HAMELIN, maire.

**Etaient présents** : Mmes et Mrs HAMELIN Jean, HONORE Hervé, JOURDAN Annie, DARROUX Jean-Michel, COUSIN Rémi, GIBON Jean-François, HAIRON Pierrette, HAMON Roland, KERMORGANT Claudine, LECOUTOUR Gérard, LERICHE Jean-Yves, THOUMELIN Philippe, VALIN Eric,

**Absents** : AUMONT Emeline (pouvoir à Jean HAMELIN), DORAPHE Thierry, excusés

**Secrétaire de Séance** : LERICHE Jean-Yves

La séance a débuté par l'approbation du compte-rendu du 25 novembre 2014.

**BATIMENTS : PRESENTATION DE L'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)**

Le Maire informe l'assemblée des dispositions en matière d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Après avoir donné les explications sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui doit être déposé avant le 27 septembre prochain, le maire propose à la commission « Bâtiments » de se réunir pour commencer à travailler sur cet agenda en utilisant les conclusions du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Etablissements recevant du public (PAVE).

**VOIRIE : ETUDE PREALABLE POUR LA REFECTION DE LA RUE DES PAVES ET RUE DES ECOLES**

Le maire informe l'assemblée qu'il a contacté deux bureaux d'études afin d'obtenir un chiffrage pour la réfection de la Rue des Pavés et des Ecoles. En effet, suite aux travaux du groupe scolaire voilà maintenant 5 ans, ces voies ont été dégradées et s'abîment de plus en plus. La circulation est assez dense du fait de l'école mais aussi du stade, la réfection devient une priorité.

Un seul cabinet ayant répondu, le maire attend les conclusions de cette étude.

La commission VOIRIE se réunira afin d'étudier la proposition du cabinet, ainsi que la voirie à entretenir cette année.

**CONVENTION FOURRIERE 2015 - RENOUELEMENT**

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal adopte la convention avec la Pension des Quat'Pattes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

**SUBVENTIONS 2015**

Le maire donne lecture de la liste des subventions demandées par diverses associations, et rappelle les subventions allouées en 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal définit les subventions allouées pour 2015.

## **INFORMATIONS SUR LE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ET L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS**

Le maire informe l'assemblée des dernières réglementations en matière d'urbanisme et de l'instruction des autorisations. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex DDE) n'instruira plus les dossiers de permis de construire, de certificats d'urbanisme et autre.

En conséquence, deux solutions s'offrent aux communes. Soit elles instruisent directement les demandes, soit elles se regroupent pour mettre en place un service équivalent à la DDTM mais qui seulement sur le territoire délimité. C'est ce dernier choix qui a été fait au sein de la communauté.

### **CONSTRUCTION DU BLOC SANITAIRES**

Le maire a souhaité informer l'assemblée du coût de la construction du bloc-sanitaires en faisant ressortir le montant espéré de la subvention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire informe l'assemblée que les vestiaires et la classe préfabriquée ont subis des dégradations à deux reprises. Les montants des réparations s'élèvent à 674.40 € et à 810.00 € respectivement pour les sinistres des 30 novembre 2014 et 25 janvier 2015. Le maire a porté plainte à chaque fois et de forts soupçons pèsent sur certaines personnes. Mais il n'a pas été possible de les identifier avec certitude.

La crainte du maire est que la compagnie d'assurance contraigne la commune à prendre des mesures drastiques pour éviter que cela ne se reproduise. La seule solution serait de mettre les bâtiments sous surveillance, ce qui occasionnera un coût non négligeable pour la commune et donc une incidence sur les finances communales. Sachant qu'actuellement les dotations de l'état ne favorisent pas l'augmentation des dépenses, quelle solution adopter ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

**Affiché le 17 février 2015**